



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 mars 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 23 février 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants du Pérou, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en collaboration étroite avec le Royaume-Uni, le Pérou et la Suède ont l'honneur de faire tenir ci-joint la note de synthèse de la réunion du Groupe tenue le 30 janvier 2018 sur la situation dans le bassin du lac Tchad (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Représentant permanent du Pérou  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

Représentant permanent de la Suède  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Olof **Skoog**

Chargé d'affaires du Royaume-Uni  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jonathan **Allen**



**Annexe à la lettre datée du 23 février adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Pérou, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité : synthèse de la réunion tenue le 30 janvier 2018 sur la situation dans le bassin du lac Tchad**

Le 30 janvier 2018, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a convoqué une réunion sur la situation dans le bassin du lac Tchad, qui faisait suite à celle tenue l'année précédente sur le même thème et dont on trouvera le résumé dans la note de synthèse correspondante (S/2017/625, annexe). Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Nigéria, Edward Kallon, ainsi que de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Cheffe adjointe du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Ruby Sandhu-Rojon, et du Chef de cabinet du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Anatole Ayissi, accompagnés des représentants compétents des deux missions et de l'équipe de pays du Nigéria. Au moment où la réunion s'est tenue, le Conseil allait adopter une déclaration de son Président sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2018/3), dans laquelle il a demandé que soit garantie la participation de femmes aux élections régionales et leur nomination à des postes à responsabilité, souligné l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et insisté en particulier sur la nécessité de prendre des mesures pour accroître le nombre de femmes dans le secteur de la sécurité et dans les organes nationaux qui gèrent la crise dans le bassin du lac Tchad.

Les participants ont évoqué divers progrès enregistrés depuis la réunion du Groupe informel d'experts tenue l'année dernière. Ils ont souligné que la présence de représentants du Conseil de sécurité dans le bassin du lac Tchad en mars 2017 et l'adoption par le Conseil de la résolution 2349 (2017) constituaient de bonnes pratiques qui tenaient compte des observations relatives à l'égalité entre les sexes et d'un grand nombre de recommandations formulées par le Groupe. La visite conjointe de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a centré l'attention sur les questions d'égalité des sexes dans cette crise régionale. En intensifiant son action humanitaire et ses activités de relèvement rapide en 2017, la communauté internationale a porté secours à un nombre accru de personnes, permis d'éviter la famine et endigué une épidémie de choléra. Les gouvernements de la région ont affirmé avoir remporté plusieurs victoires militaires contre Boko Haram et sauvé plusieurs centaines de personnes victimes d'enlèvement, notamment en menant les négociations qui ont abouti à la libération de 82 des écolières de Chibok, lesquelles sont actuellement entièrement prises en charge. Le Gouvernement nigérian a adopté son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, le premier qui soit spécifiquement axé sur les questions soulevées par le conflit interne, et l'Adamawa, le Gombe et le Plateau ont adopté des plans d'action au niveau des États fédéraux. Fin 2017, le Cameroun a également adopté son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Des effectifs supplémentaires spécialisés dans les droits de l'homme ont été déployés au Nigéria afin d'assurer la liaison avec la Force multinationale mixte, de contribuer à sa formation et de

renforcer la surveillance des violations des droits fondamentaux dans le nord du pays, notamment celles qui relèvent de la violence sexiste ; un conseiller pour la problématique hommes-femmes a en outre récemment rejoint le BRENUAC. Un conseiller issu du projet d'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes est actuellement déployé à Maiduguri, dans l'épicentre du conflit, et l'on s'emploie à intégrer la protection et l'autonomisation des femmes à tous les stades du Plan d'aide humanitaire de 2018, l'objectif étant notamment d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de direction dans l'administration des camps, la coordination et la distribution de l'aide. Le sous-groupe de la violence sexiste a fourni des prestations à 7 000 femmes et filles, auxquelles ont notamment été remises des trousseaux d'hygiène féminine et dispensés des conseils psychosociaux, et s'est attaché à renforcer les structures et interventions locales, y compris les mécanismes établis localement pour veiller au respect des engagements pris et signaler les violations commises dans les camps.

Toutefois, la situation globale demeure des plus préoccupantes. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a augmenté en 2017. Près de 14 millions de personnes sont touchées par le conflit sur le seul territoire du Nigéria, dans les États de Borno, d'Adamawa et de Yobe, et 54 % des personnes déplacées à l'intérieur de ce pays sont des femmes et des filles. Dans la plupart des régions du Nigéria, les conditions de sécurité ne permettent toujours pas à ces personnes de retourner chez elles et les opérations militaires contre Boko Haram mettent en péril les moyens de subsistance des populations. Dans les camps de déplacés, on a signalé des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des responsables de ces structures, des membres de la population locale et des éléments des forces de sécurité. Plus de 4 000 femmes et filles ont été enlevées par Boko Haram ; nombre d'entre elles ont été secourues, mais les enlèvements se poursuivent. Les survivantes sont souvent en butte au rejet de la population locale, qui n'hésite pas à qualifier d'enfants au « sang impur » leur progéniture née d'un viol. L'utilisation de femmes et de filles comme kamikazes n'a fait que s'accroître. Ainsi Boko Haram a-t-il, en 2017, transformé 45 garçons et 100 filles en bombes humaines au Nigéria. Six femmes sur 10 ont subi une ou plusieurs formes de violence sexiste. Aggravant encore la situation, un conflit régional entre gardiens de troupeaux et fermiers, qui s'étend désormais à 22 des 36 États du Nigéria, tue davantage de femmes et de filles que la crise liée à Boko Haram, et les pays du bassin du lac Tchad font face à une multitude de crises de sécurité, qu'il s'agisse des mouvements séparatistes du Biafra (Nigéria) et de la région anglophone du Cameroun ou des conséquences de la crise du Sahel au Tchad et au Niger. Les participants ont noté que les occasions pour les femmes de prendre réellement part au dialogue politique restaient trop rares, que les dispositions en vigueur concernant les quotas de femmes n'étaient toujours pas respectées au Tchad et au Niger et que les synergies entre les réseaux et organisations de femmes de la région demeuraient insuffisantes. Le nombre de cas avérés de violences sexuelles liées aux conflits a augmenté en 2017 ; on en a signalé 997, mais le bilan réel est probablement bien plus élevé. Si l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a contribué à appuyer les mesures judiciaires prises en réaction à ces violences et prêté son concours au service spécial chargé des poursuites du Gouvernement nigérian, la Cour pénale internationale a fait observer dans son rapport sur la complémentarité qu'aucun membre de Boko Haram n'avait encore été traduit en justice pour des actes de violence sexuelle et sexiste. Quelques jours après la réunion du Groupe informel d'experts, dans le cadre du procès collectif de membres de Boko Haram placés en détention, le Nigéria a condamné la première personne traduite en justice pour l'enlèvement des filles de Chibok.

Les États Membres ont posé des questions sur la Force multinationale mixte et la place qu'elle réserve à la problématique hommes-femmes, notamment sur le déploiement d'experts en la matière demandé dans la résolution de l'année précédente, qui n'a pas encore été suivi d'effet. Ils ont demandé comment il pouvait être rendu compte, compte tenu des limites des rapports périodiques de l'UNOWAS et du BRENUAC qui présentent également la situation de plusieurs autres pays de la région, de l'application des nombreuses dispositions de la résolution 2349 (2017) relatives à l'égalité des sexes, et demandé des informations sur la coordination des actions de ces missions en faveur de l'égalité des sexes et sur leur collaboration avec les organisations de femmes de la société civile. Enfin, ils ont demandé si la problématique hommes-femmes faisait l'objet d'une quelconque analyse dans le contexte du conflit entre les fermiers et les gardiens de troupeaux. Les participants ont répondu que les bureaux des droits de l'homme créés par le Gouvernement nigérian commençaient seulement à recevoir des plaintes en provenance de camps de déplacés et qu'ils avaient jusqu'alors reçu principalement des plaintes de militaires ou de membres des familles de ces derniers, qui avaient été traitées en interne. Ils ont souligné le rôle important de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont le dispositif d'alerte rapide compte 15 indicateurs spécifiquement axés sur la problématique hommes-femmes sur les 66 qu'il comporte. La CEDEAO a par ailleurs entamé une étude sur le conflit entre les fermiers et les gardiens de troupeaux et entend se pencher sur la place de la problématique hommes-femmes et sur le rôle des femmes dans les activités de développement et de consolidation de la paix menées à l'échelle locale. L'UNOWAS et le BRENUAC projettent d'organiser au Tchad une mission conjointe dont le mandat serait en particulier axé sur la problématique hommes-femmes dans le contexte du conflit. L'UNOWAS et ONU-Femmes, qui a coprésidé un groupe de travail sur la question des femmes, des jeunes et de la paix et de la sécurité dans toute la région, ont néanmoins fait remarquer que la crise du Sahel avait donné lieu à une coopération plus structurée et régulière avec les réseaux de femmes que la crise du bassin du lac Tchad. Le BRENUAC a fait part de son intention de créer un réseau de médiatrices en Afrique centrale.

ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, a appelé l'attention sur les recommandations qui n'ont pas été appliquées depuis la réunion de l'année dernière. Celles-ci engageaient notamment les acteurs concernés à :

- Mettre des compétences axées sur la problématique hommes-femmes au profit de la Force multinationale mixte et assurer une coopération systématique entre les organisations de femmes et les organisations régionales telles que la Force multinationale mixte ou la Commission du bassin du lac Tchad.
- Recenser les réseaux de femmes et leur contribution aux activités de prévention et d'alerte rapide dans la région, et déterminer la nature de l'appui que leur apportent actuellement les partenaires internationaux et les Gouvernements de la région.
- Dresser un bilan des compétences relatives à la problématique hommes-femmes, de la représentation des femmes et des ressources mobilisées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme par les institutions régionales et nationales jouant un rôle de premier plan dans ce domaine, qu'il s'agisse de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ou de la Force multinationale mixte, la Commission du bassin du lac Tchad et les institutions et ministères compétents des quatre pays concernés.
- Les membres du Conseil devraient continuer de soulever des questions sur l'identification, la détention, le retour, la déradicalisation et la réinsertion des femmes et des filles ainsi que des membres de leurs familles, sur les

conséquences globales qu'ont la lutte contre le terrorisme et les opérations militaires pour les femmes et les filles et les organisations de femmes, ainsi que sur la nécessité d'engager de réelles consultations avec les femmes et les organisations de femmes sur toutes les questions concernant la fermeture des camps de déplacés et le retour de ces personnes et des réfugiés.

Les coprésidents ont clos la réunion en remerciant les intervenants d'avoir participé aux travaux du Groupe informel d'experts, et se sont engagés à reprendre contact avec différents acteurs pour voir lesquels pourraient jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des recommandations susmentionnées et de la résolution [2349 \(2017\)](#).

---